

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 185

présenté par
M. Maillard, Mme Cristol, Mme Guichard, Mme Berete, Mme Hai, M. Ferracci, M. Lefèvre,
Mme Parmentier-Lecocq, M. Sertin et M. Sitzenstuhl

TITRE

Au début du titre, supprimer les mots :
« abrogeant le recul de l'âge effectif de départ à la retraite et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner un titre plus cohérent à la présente proposition de loi.